

DEUXIEME PARTIE

BILAN DE REALISATIONS DES RESSOURCES ET CHARGES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE AU TITRE DE 2005

Cette partie du rapport présente une analyse détaillée de la structure des ressources et des charges réalisées par les CAS au titre de l'exercice 2005 comparativement à celles afférentes aux années 2003 et 2004 :

2-1 – RESSOURCES REALISEES PAR LES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

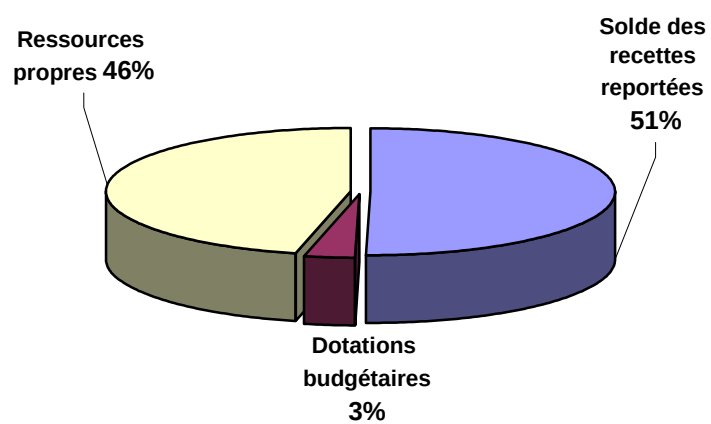
Le montant total des ressources réalisées par les CAS s'élève en 2005 à 48.812 MDH contre 44.379 MDH en 2004 et 41.443 en 2003 soit une hausse moyenne au titre de la période 2003 à 2005 de 8,5 % par an.

Outre les soldes reportés d'année en année, les ressources desdits comptes sont constituées :

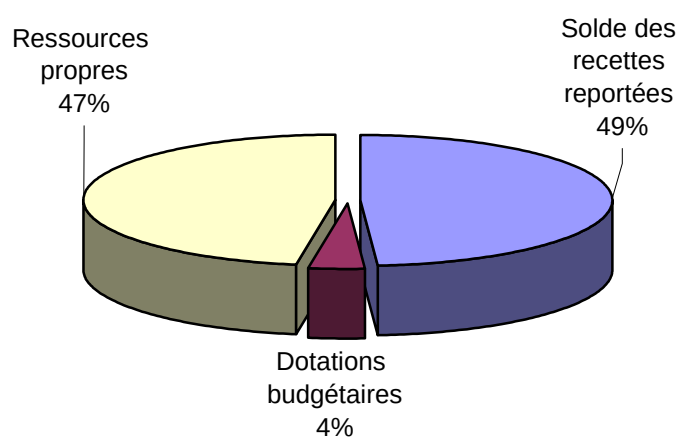
- des recettes fiscales, des taxes spéciales ou des redevances affectées auxdits comptes. Il s'agit notamment de :
 - la taxe à l'essieu, la part du produit des taxes intérieures de consommation sur les produits pétroliers et la taxe additionnelle d'immatriculation affectées au Fonds spécial routier ;
 - les prélèvements à l'importation au titre des équivalents tarifaires institués sur le sucre et le blé tendre affectés au Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires ;
 - la taxe sur le ciment allouée au Fonds Solidarité Habitat ;
 - une partie du produit de la taxe judiciaire affectée au Fonds spécial pour le soutien des juridictions et des établissements pénitentiaires.
- des produits de ventes, de services rendus ou d'amendes, dont en particulier le produit de vente des terrains du domaine privé de l'Etat affecté au Fonds de remploi domanial et d'une partie du produit des amendes transactionnelles versées au Fonds de soutien à la gendarmerie Royale ;
- des contributions budgétaires ;
- d'autres recettes tels que, les transferts provenant du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, les versements des collectivités locales et des contributions sous forme de dons.

LA STRUCTURE DES RESSOURCES DES CAS EN 2003 et 2005

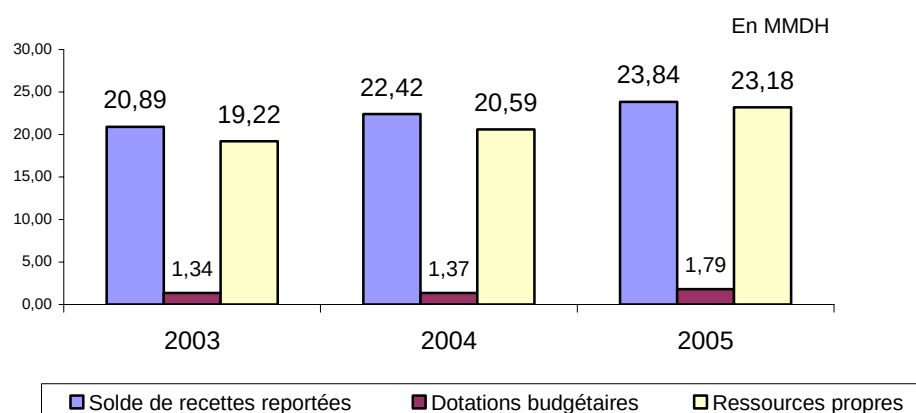
2003



2005



EVOLUTION DES RESSOURCES DES CAS AU COURS DE LA PERIODE 2003-2005



Au niveau de la catégorie des comptes d'affectation spéciale, onze (11) comptes enregistrent environ **78,4%** du montant global des ressources réalisées au titre des exercices 2003, 2004 et 2005. Il s'agit en l'occurrence des comptes suivants :

(En MDH)

Désignation des comptes	Ressources 2003	Ressources 2004	Ressources 2005
Part des collectivités locales dans le produit de la TVA	9.203	10.210	11.248
Fonds de remploi domanial	6.308	7.018	7.569
Fonds spécial pour le financement des programmes socio-économiques	3.774	4.030	4.105
Fonds de solidarité assurance	2.216	2.595	3.160
Fonds spécial routier	2.257	2.685	2.974
Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	2.455	2.342	2.372
Fonds de développement agricole	1.658	1.863	2.262
Fonds Spécial pour le soutien des juridictions et des établissements pénitentiaires	1.124	1.281	1.361
Fonds Solidarité Habitat	702	1.197	1.168
Fonds national forestier	1.062	1.090	1.154
Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	1.113	1.032	1.057
<u>Sous Total</u>	31.872	35.343	38.430
Autres	9.571	9.036	10.382
TOTAL	41.443	44.379	48.812

Pour l'année 2005, les ressources des CAS sont constituées à hauteur de 23.843 MDH de solde de recettes reportées de l'année 2004 auxquelles s'ajoutent

les recettes propres réalisées au cours de l'exercice 2005 et qui s'élèvent à **23.179 MDH** en progression de **12,6%** par rapport à l'exercice 2004. Ces recettes propres ont été enregistrées essentiellement au niveau des CAS suivants:

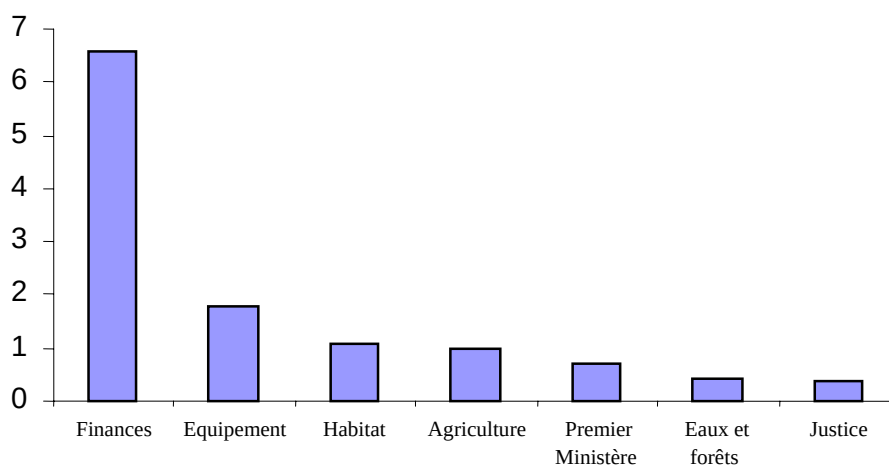
(En MDH)

Part des collectivités locales dans le produit de la T.V.A.	9 401
Fonds spécial pour le financement des programmes socio-économiques	2 262
Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	2 244
Fonds spécial routier	1 787
Fonds solidarité habitat	1 089
Fonds de développement agricole	821

Globalement, lesdites recettes propres ont bénéficié en 2005 à concurrence de **93,2%** aux comptes gérés par les départements chargés des Finances et de la Privatisation, de l'Equipement et du Transport, de l'Habitat, de l'Agriculture, du Premier Ministère, des Eaux et Forêts et de la Justice.

**PART DES RESSOURCES ADDITIONNELLES DES CAS
PAR MINISTERE BENEFICIAIRE**

(En MMDH)



Quant aux versements budgétaires, ils s'élèvent en 2005 à **1.790 MDH** contre **1.371 MDH** et **1.338 MDH** respectivement en 2004 et 2003. Ces versements ont profité en 2005 principalement aux comptes suivants :

- Fonds de remploi domanial	: 403 MDH
- Fonds des Dépenses d'Equipement et de Lutte contre le Chômage	: 340 MDH
- Fonds de Développement Agricole	: 258 MDH
- Fonds Spécial de la Pharmacie Centrale	: 228 MDH
- Fonds National du Développement du Sport	: 210 MDH
- Fonds de Promotion des Investissements	: 100 MDH

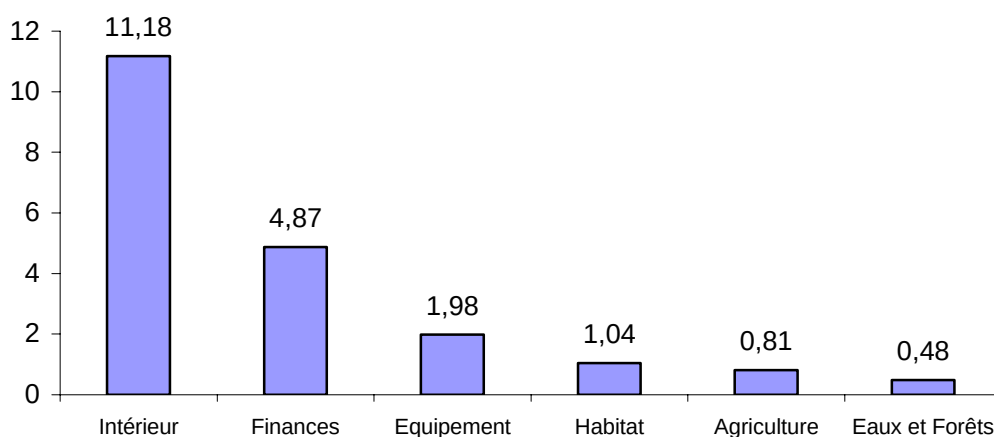
2-2- CHARGES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE :

Le montant total des dépenses ordonnancées en 2005 dans le cadre des CAS s'élève à 22.358 MDH, soit 52% du montant total des dépenses enregistrées au niveau de l'ensemble des CST. Ces dépenses représentent 45,8% du total des ressources mobilisées qui s'élèvent à 48.812 MDH.

Globalement, les dépenses réalisées dans le cadre des CAS ont été effectuées en 2005 à concurrence de 88,9% par les ministères chargés de l'Intérieur (50%), des Finances (21,8%), de l'Equipement (8,9%), de l'Habitat (4,6%) et de l'Agriculture (3,6%).

DEPENSES DES MINISTERES DANS LE CADRE DES CAS

(En MMDH)



Pour l'année 2005, les dépenses effectuées dans le cadre des CAS ont été destinées principalement :

- aux actions d'investissement pour un montant global de 4.636 MDH. Il s'agit notamment des actions afférentes à la mise à niveau des infrastructures du monde rural par l'ouverture des pistes et l'approvisionnement en eau potable (Fonds spécial routier et Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales), à la résorption des bidonvilles et la restructuration de l'habitat insalubre (Fonds solidarité habitat), à la promotion agricole et la sauvegarde des domaines forestiers (Fonds de Développement agricole et Fonds National Forestier) et à la réalisation et l'équipement des juridictions et des établissements pénitentiaires (Fonds spécial pour le soutien des juridictions et des établissements pénitentiaires).
- aux programmes de développement régional et local pour un montant de 10.194 MDH soit 45,6% des dépenses globales réalisées. Ledit montant a été imputé au compte «Part des collectivités locales dans le produit de la TVA» et au compte «Produit des parts d'impôts affectés aux régions» ;
- à la compensation des produits de base à savoir, le sucre et la farine dans la limite d'un contingent annuel de 10 Mqx. Le montant réglé dans ce cadre à partir du compte intitulé « Fonds de Soutien des Prix de certains produits alimentaires » s'élève à 2.123,7 MDH auquel s'ajoutent des dépenses de 1.089,35 MDH réalisées à cet effet dans le cadre du budget général, chapitre des charges communes.
- à la promotion de l'investissement privé et au développement du soutien économique ayant nécessité des dépenses de 2.341 MDH exécutées notamment dans le cadre du Fonds Spécial pour le financement des programmes socio-économiques (2.050,82 MDH), du Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes (246,47 MDH), et du Fonds de promotion des investissements (43,87 MDH).

Les dépenses enregistrées au niveau des CAS en 2005 ont été réalisées à hauteur de 92,95% au profit des comptes suivants:

En MDH

Part des collectivités locales dans le produit de la T.V.A.	9 841
Fonds de soutien des prix de certains produits alimentaires	2 123
Fonds spécial pour le financement des programmes socio-économiques	2 050
Fonds spécial routier	1 961
Fonds solidarité habitat	1 036
Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	858

2-3 SOLDES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE :

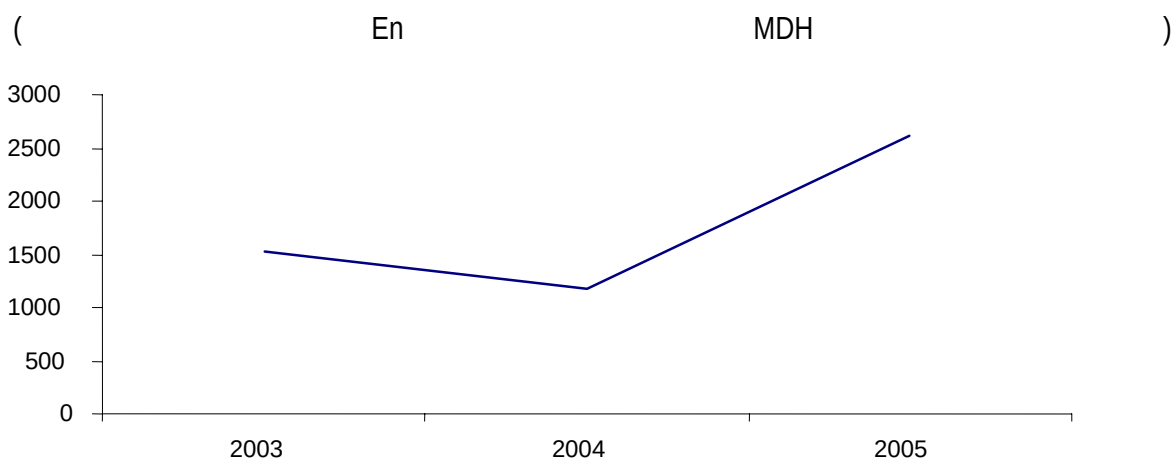
Le rapprochement du montant total des ressources de l'année et des dépenses des comptes d'affectation spéciale (CAS) y compris le solde reporté laisse apparaître un solde positif de **26.454 MDH** en 2005 contre **23.588 MDH** et **22.419 MDH** respectivement en 2004 et 2003 soit un accroissement moyen au titre des années considérées de près de **8,7%**.

(En MDH)

Désignation	2003	2004	2005 (provisoire)
Total des ressources de l'année	41.443	44.379	48.812
Total des dépenses	19 024	20 790	22 358
Solde à reporter à la gestion suivante	22.419	23.589	26.454

Quant au solde de la gestion, représentant la différence entre les recettes réalisées et les dépenses réglées en cours d'exercice budgétaire, il s'élève pour les années 2003, 2004 et 2005 respectivement à 1.533 MDH, 1.170 MDH et 2.611 MDH.

EVOLUTION DU SOLDE DE GESTION DES CAS DE 2003 A 2005



Ledit solde de gestion a été enregistré en 2005 à concurrence de 93,8% de son montant au niveau des comptes suivants :

- Fonds de remploi domanial :..... 823 MDH;
- Fonds de solidarité des assurances :.....642 MDH ;
- Fonds de développement agricole :.....533 MDH ;
- Fonds spécial de financement des programmes
socio-économiques :.....212 MDH ;
- Fonds de soutien des prix de certains
produits alimentaires :.....121 MDH ;
- Fonds de soutien à certains promoteurs :.....118 MDH.

